



# Résultats de l'enquête

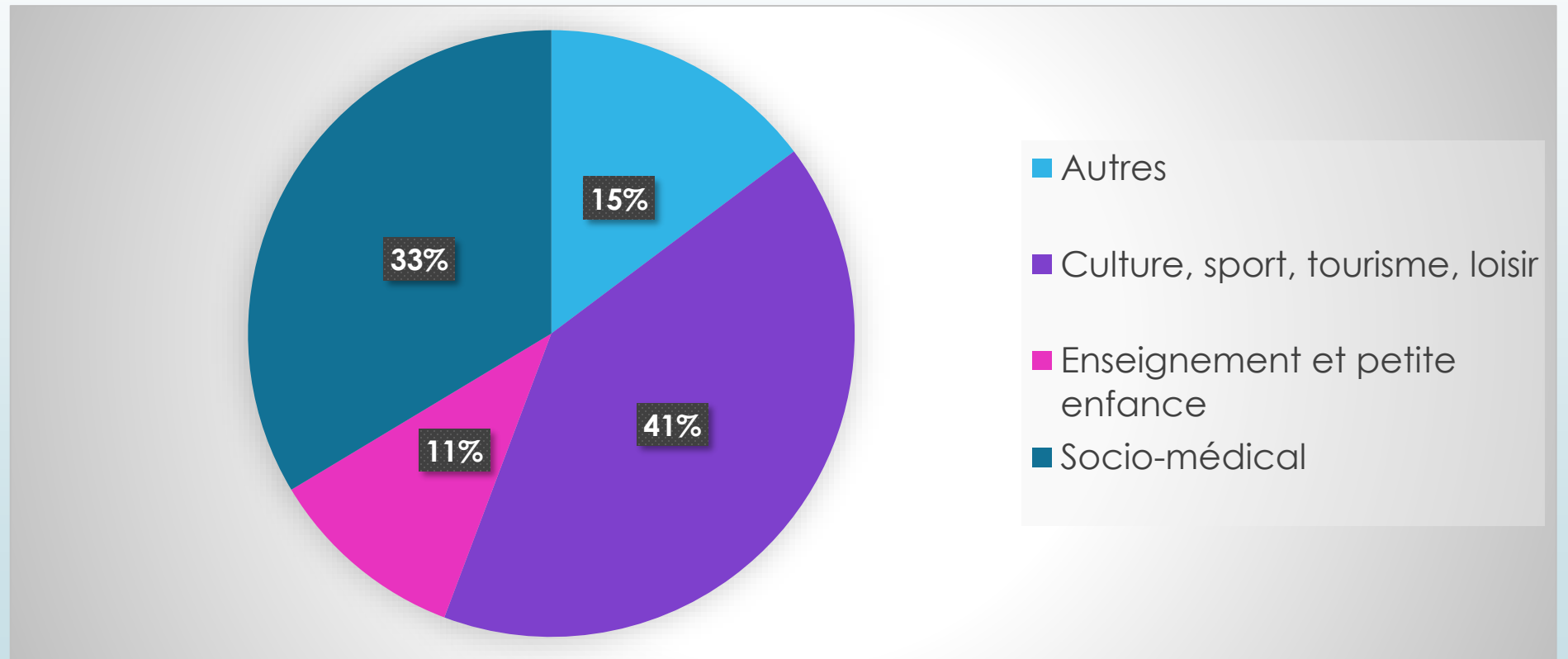


# Objectifs de l'enquête



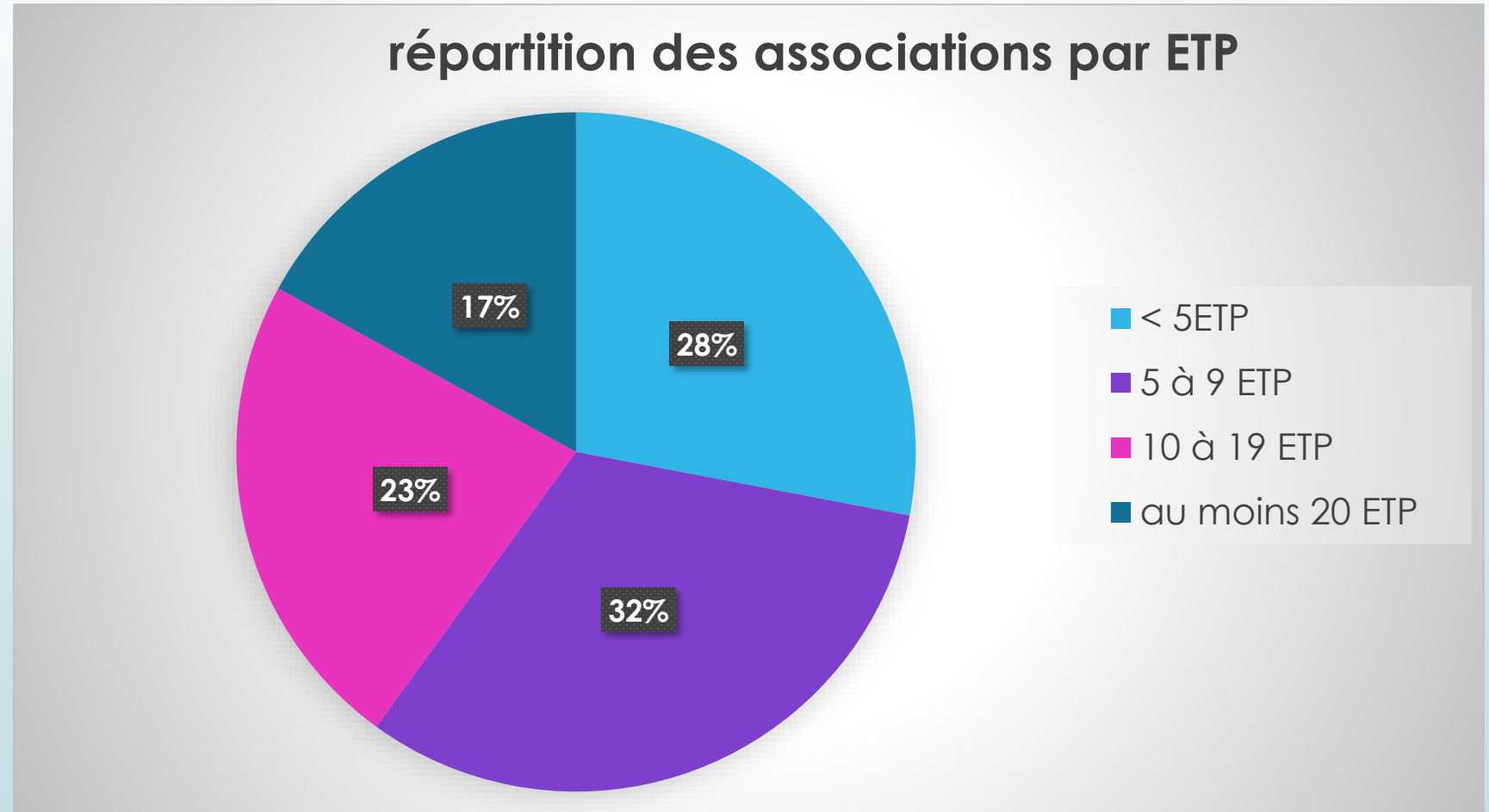
# Caractéristiques des associations ayant répondu à l'enquête

# Répartition des secteurs



# Nombre ETP dans l'association

► Moyenne : 13,5 ETP

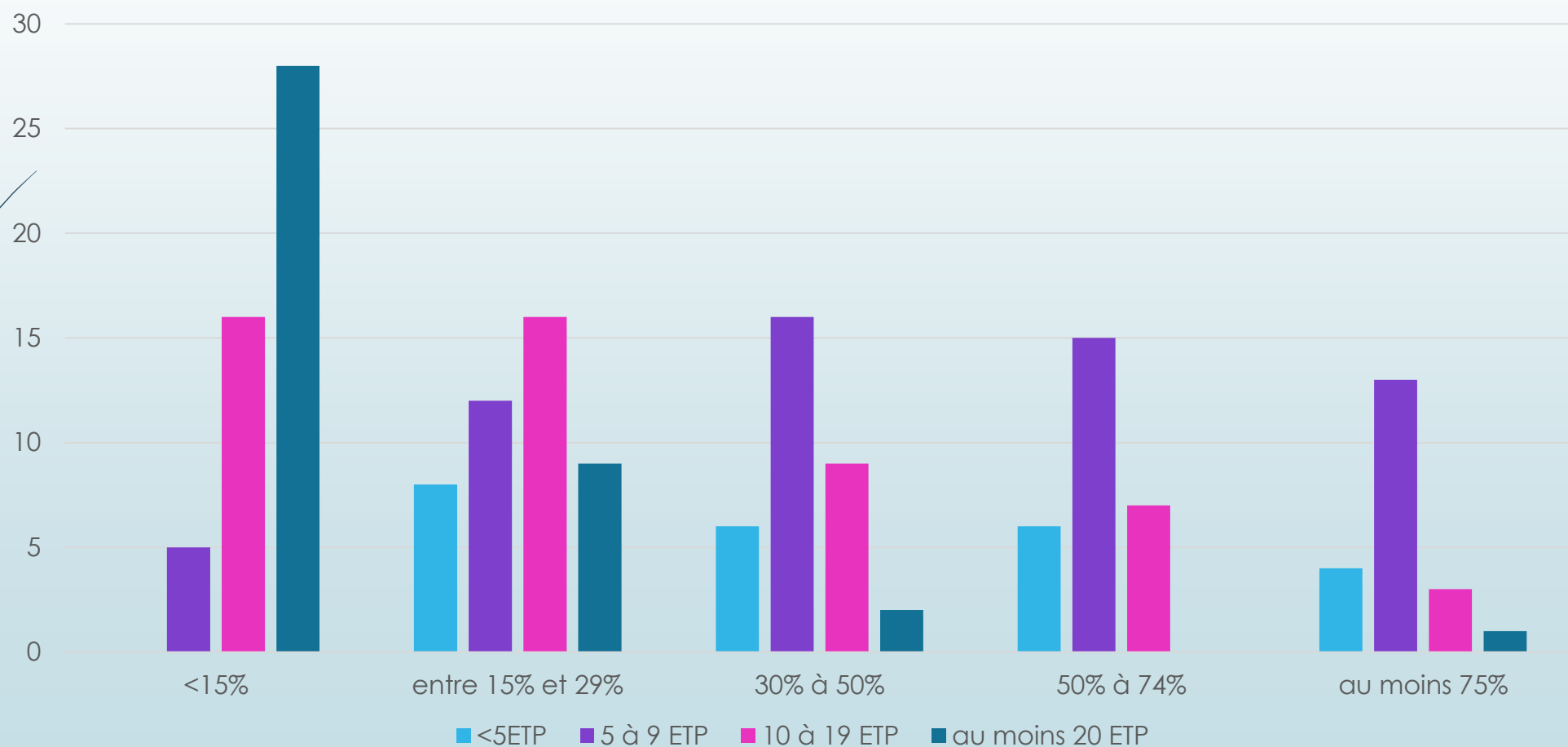




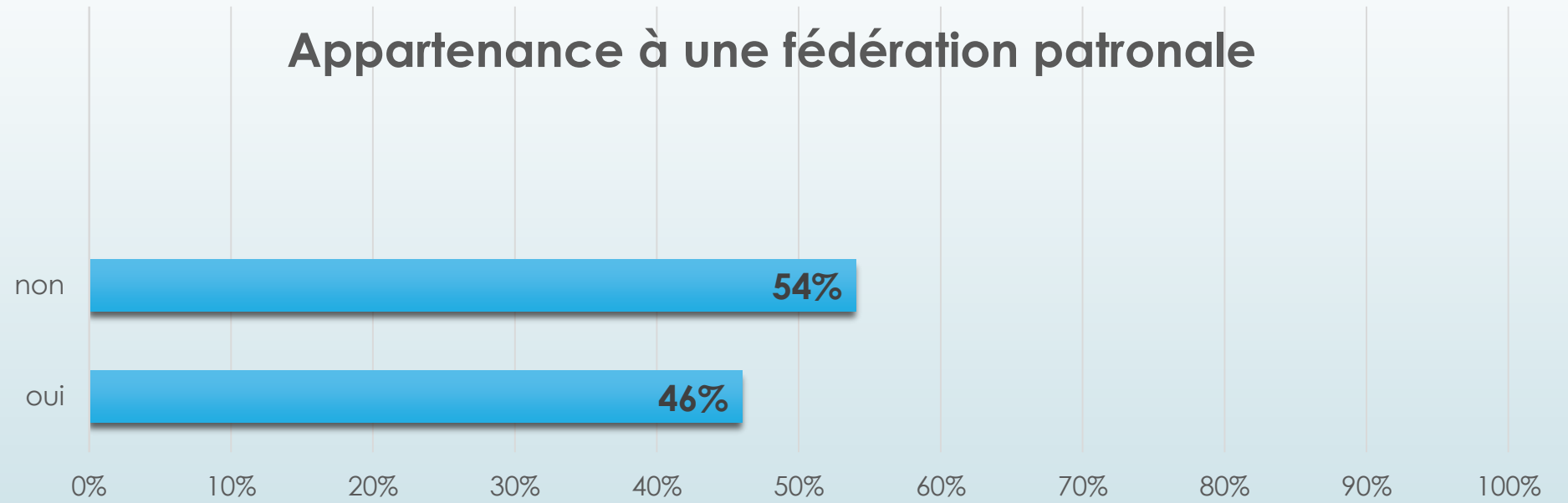
# Nombre ACS dans les associations

- Majorité des associations comptent jusqu'à 3 ACS ETP
- Moyenne : 5,22 ETP sous statut ACS
- Rapport ACS/ETP
  - Prudence (sans réponse, données incohérentes)
  - Rapport moyen est de 34%
  - Sur base des données utilisables : les plus petites associations ont un rapport ACS/ETP plus important

# Nombre d'institutions en fonction du rapport ACS/ETP selon la taille de l'association (estimée par le nombre ETP)

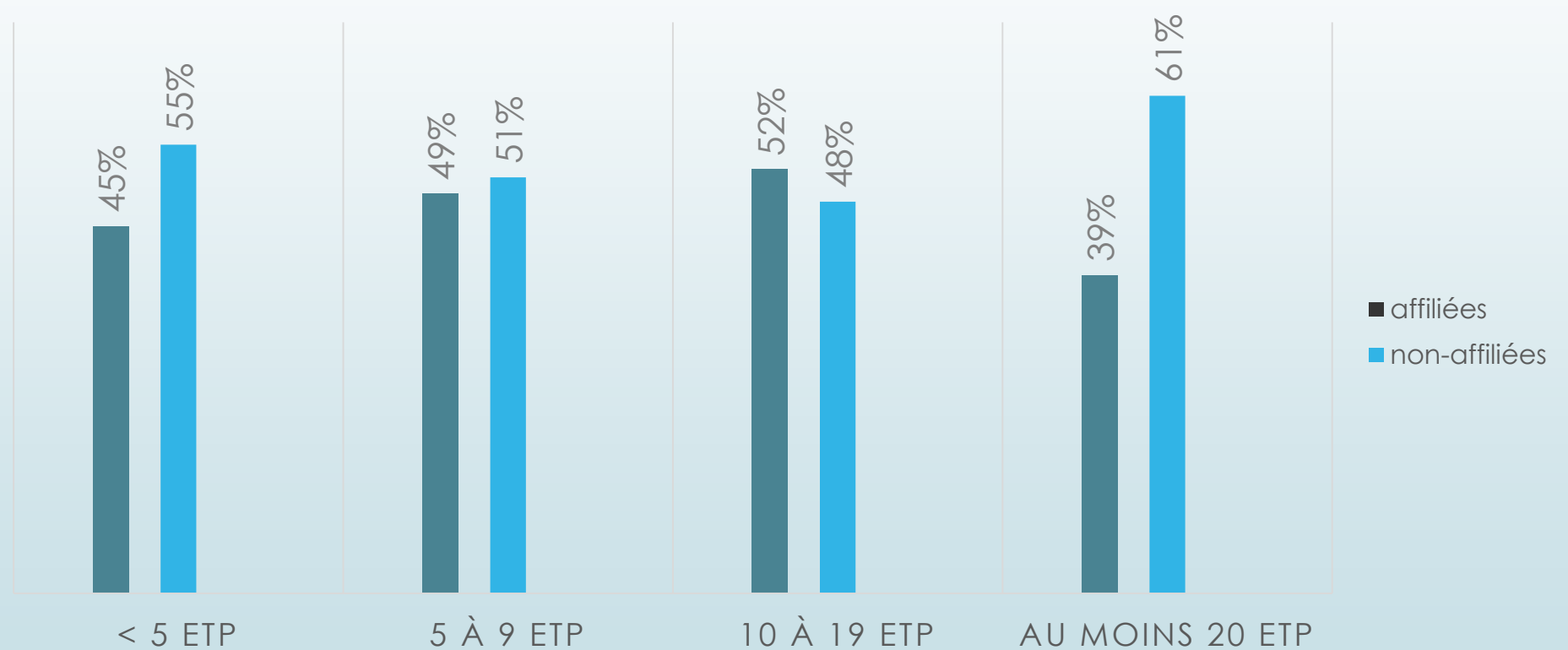



## Appartenance à une fédération patronale





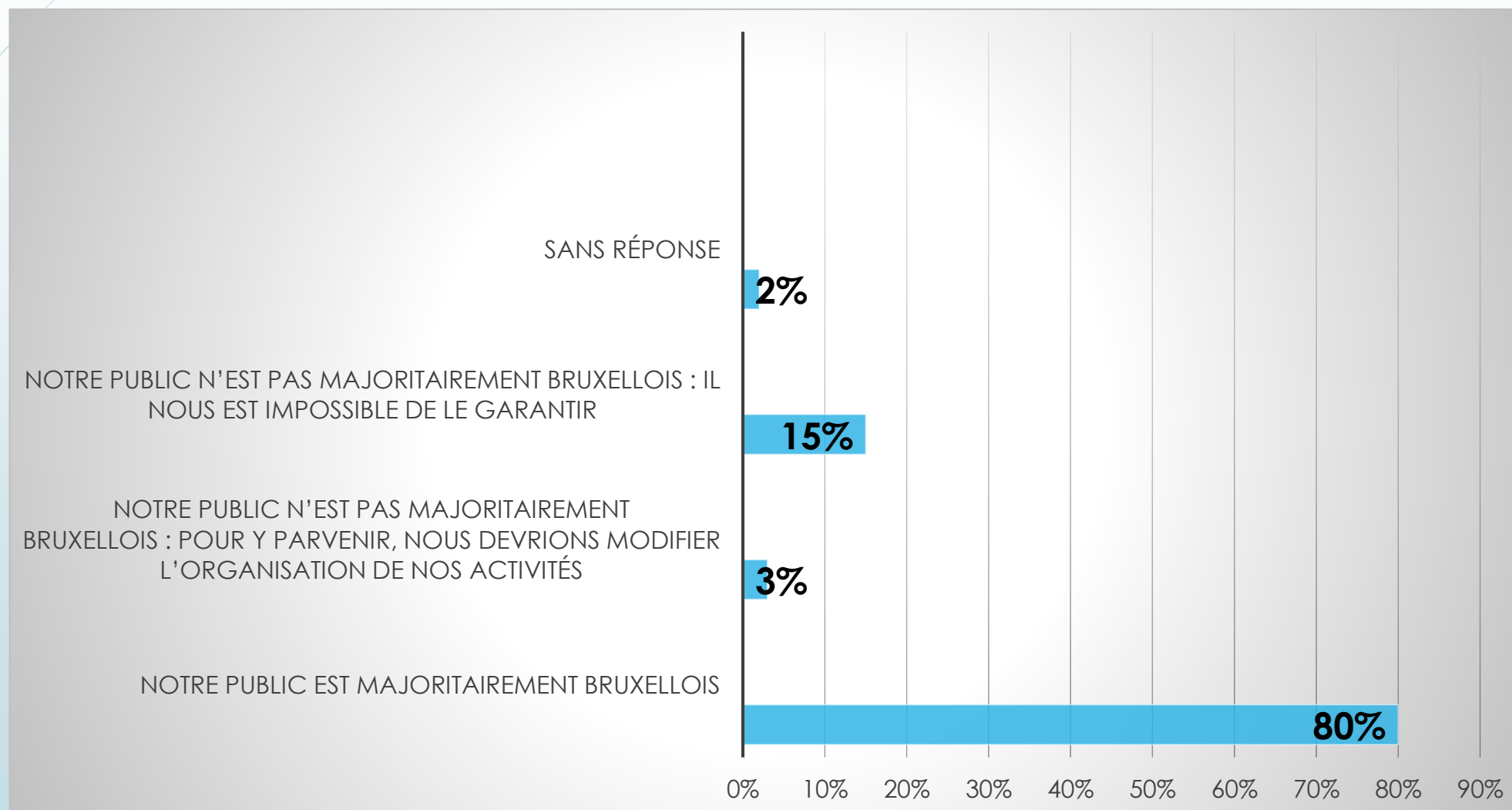
# L'affiliation à une fédération patronale en fonction du nombre d'ETP dans l'association



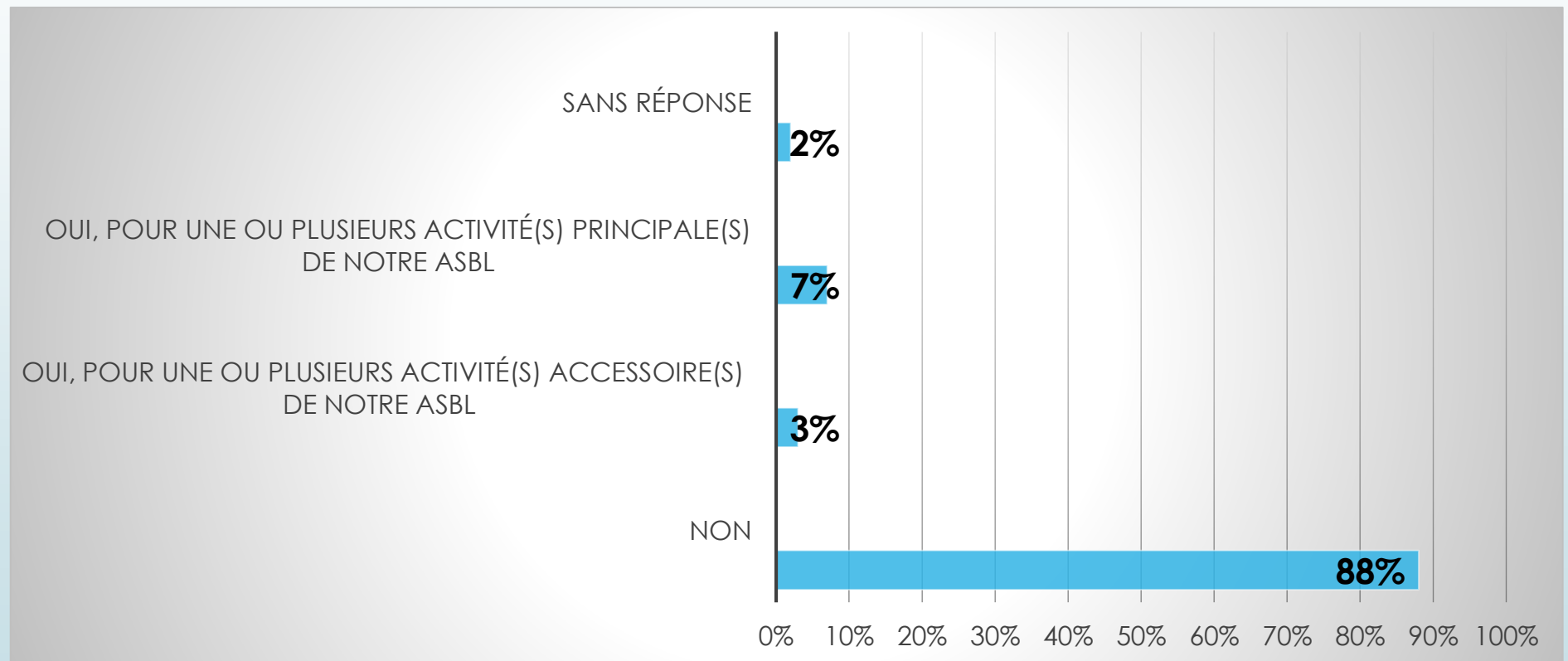


Contexte de mise en place  
de la réforme :  
le questionnaire d'Actiris

# L'association vise-t-elle un public bruxellois ?



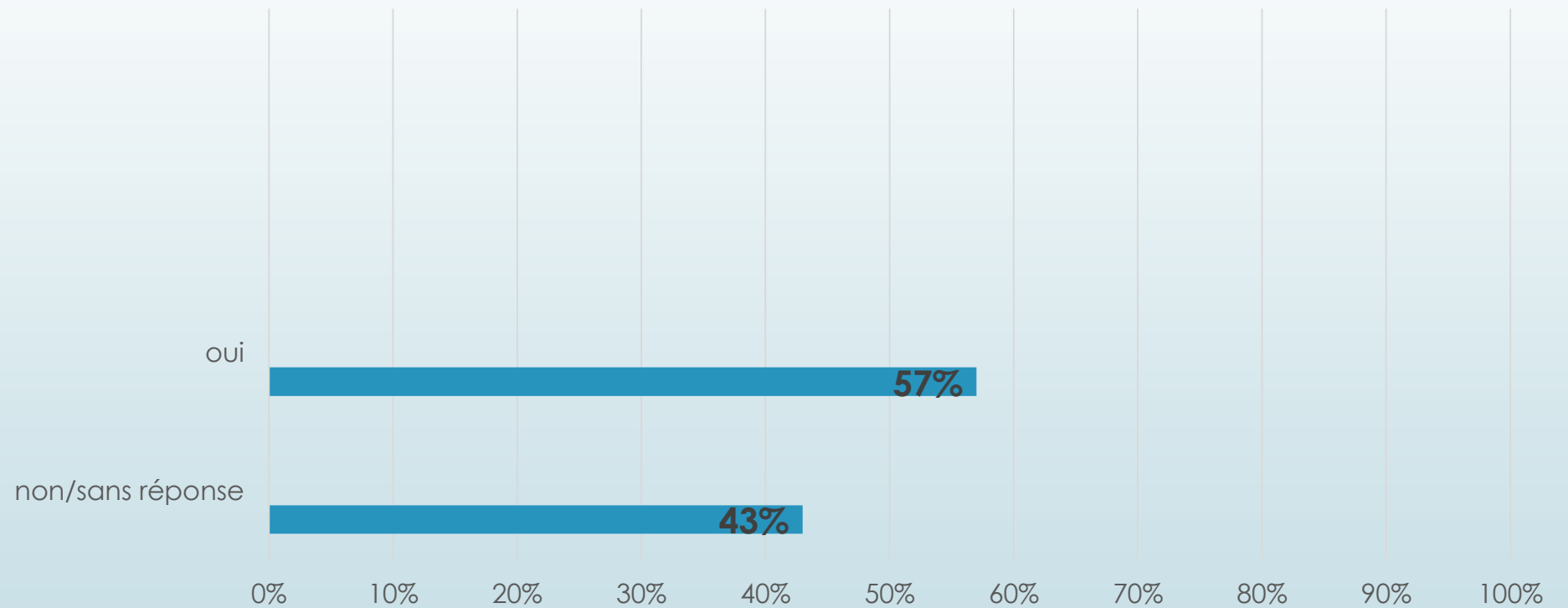
## L'dispose-t-elle d'un numéro de TVA ?





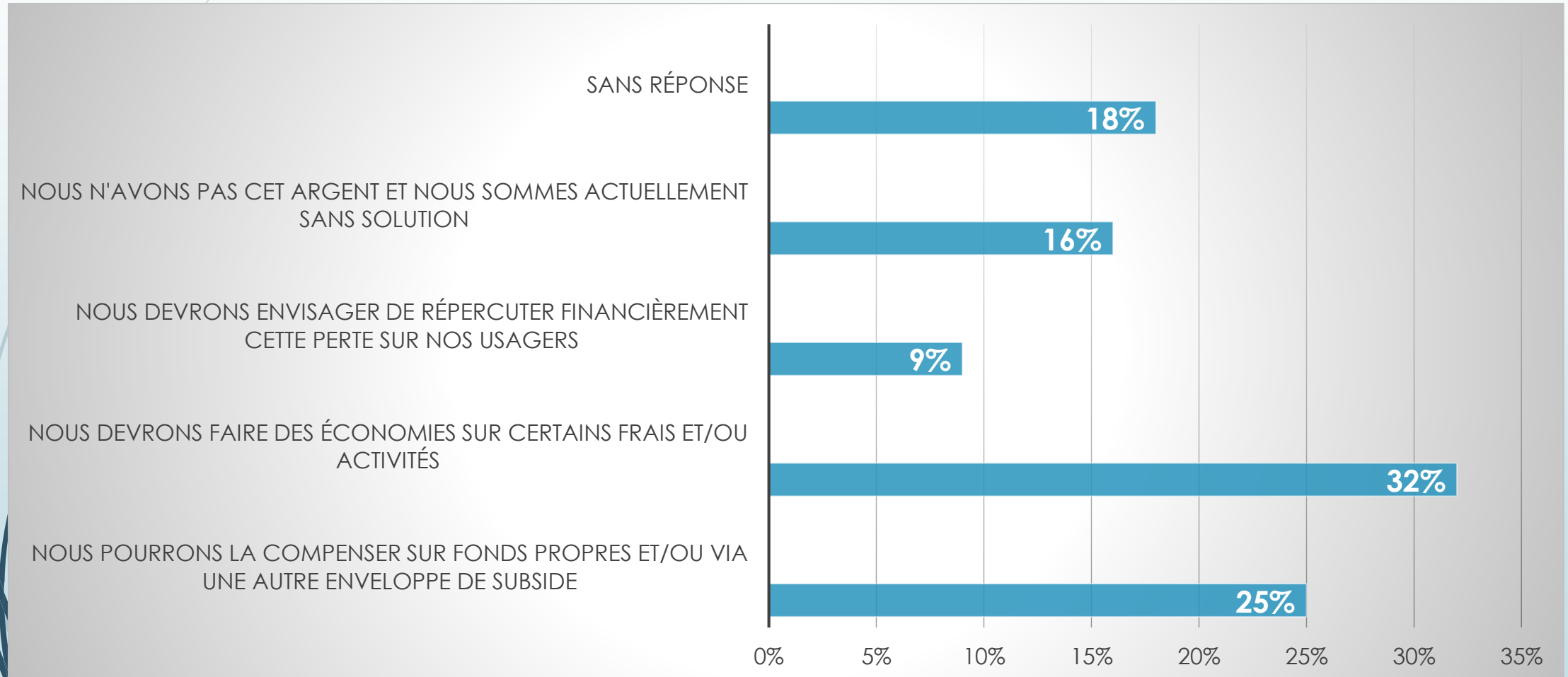
Fin des primes à 100% sauf  
secteurs prioritaires

# L'association bénéficie-t-elle actuellement de la prime à 100%?



# Quelle conséquence aura cette mesure (fin prime à 100%) sur votre budget annuel ?

Plusieurs réponses possibles



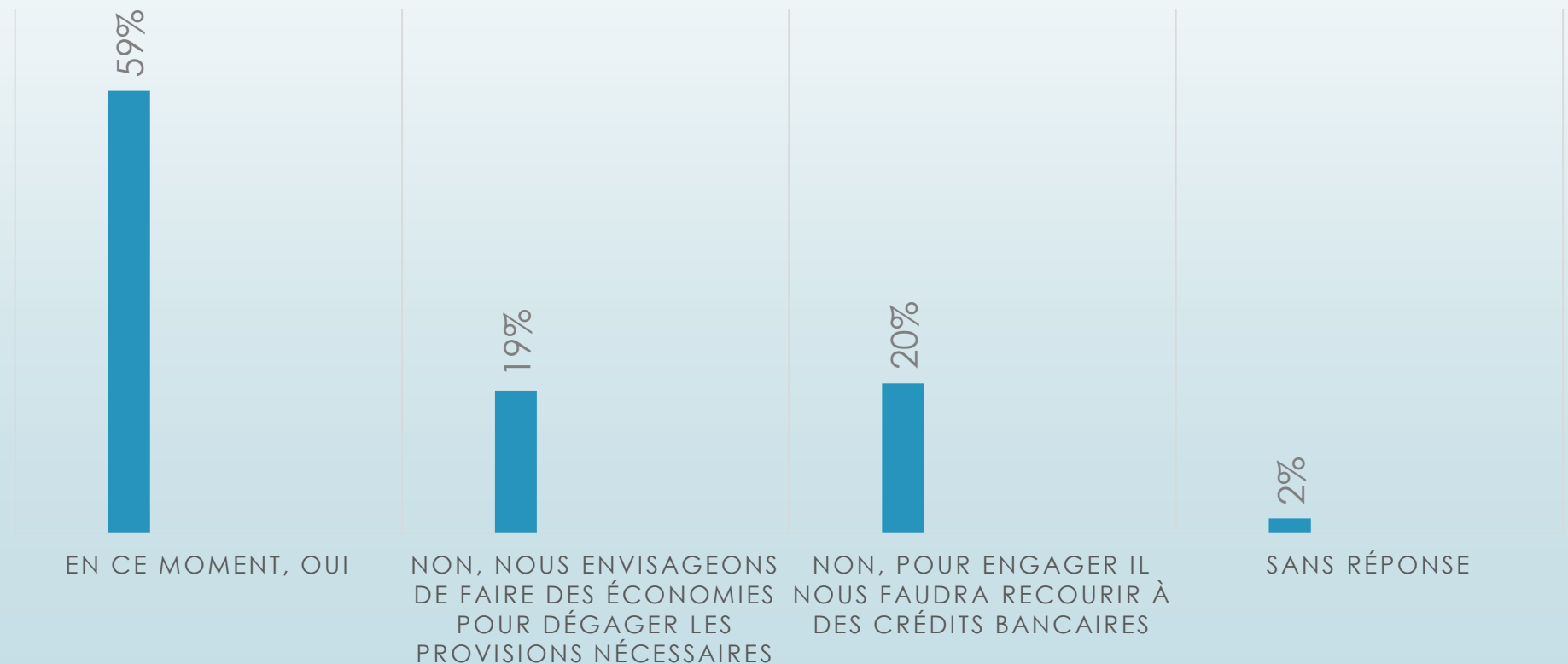


La fin des avances pour  
les nouveaux postes ACS



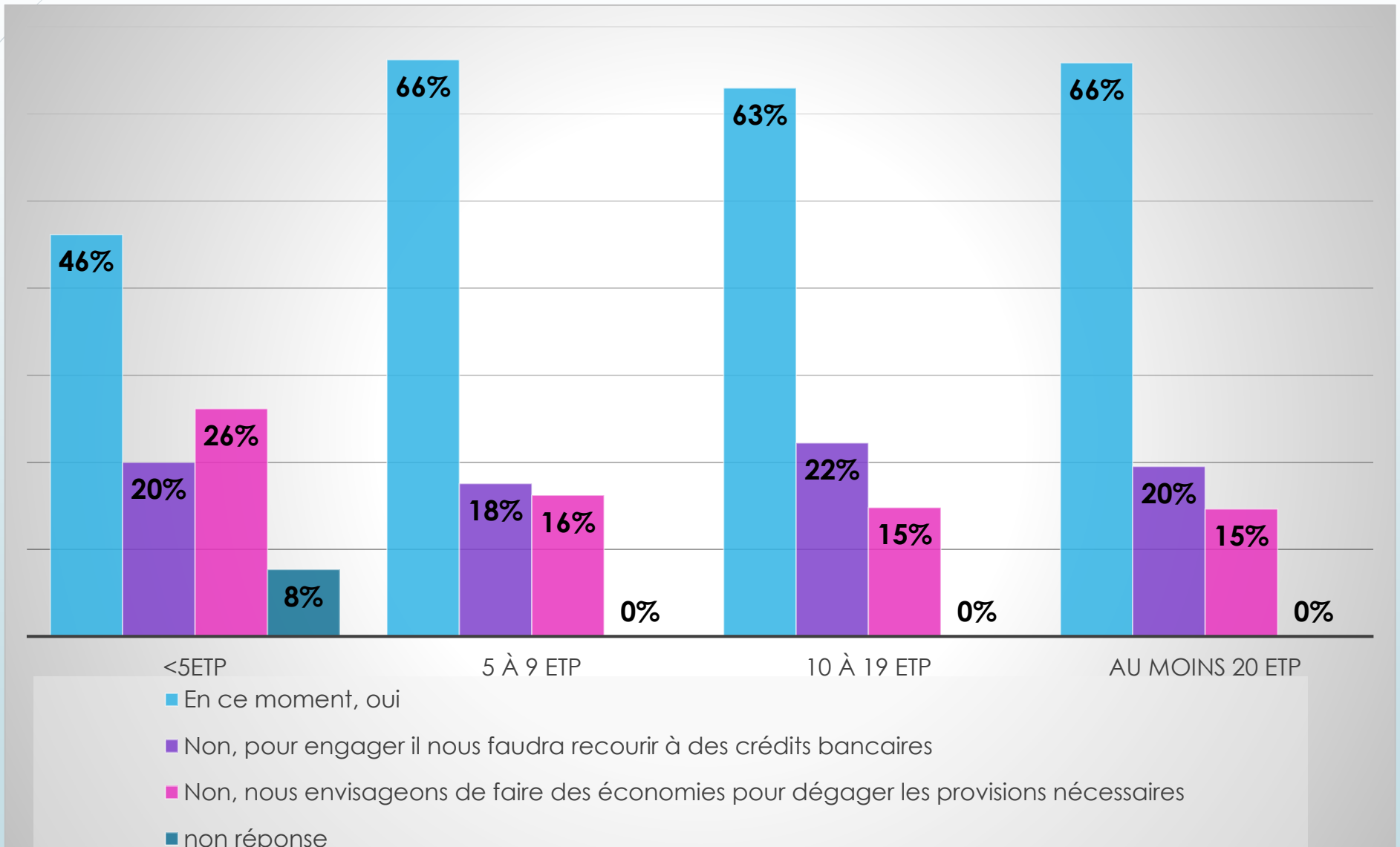
# Conséquences de la fin des avances :

Avez-vous une solution budgétaire en interne qui permettrait de palier à la fin des avances dans le cadre du paiement des salaires d'un nouveau collaborateur?



# Conséquences de la fin des avances en fonction de la taille de l'association (nombre d'ETP) :

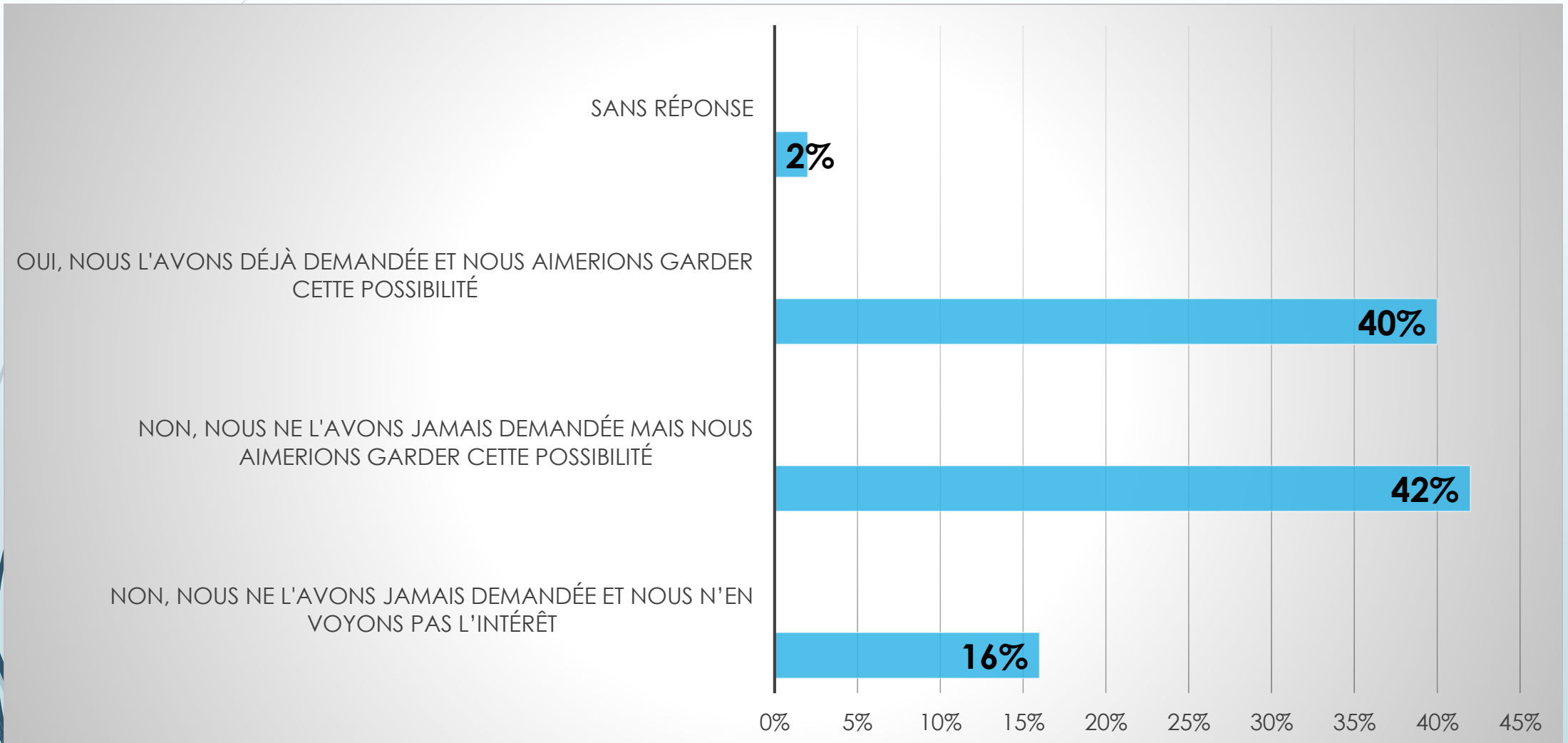
## Solution budgétaire face à la fin des avances?





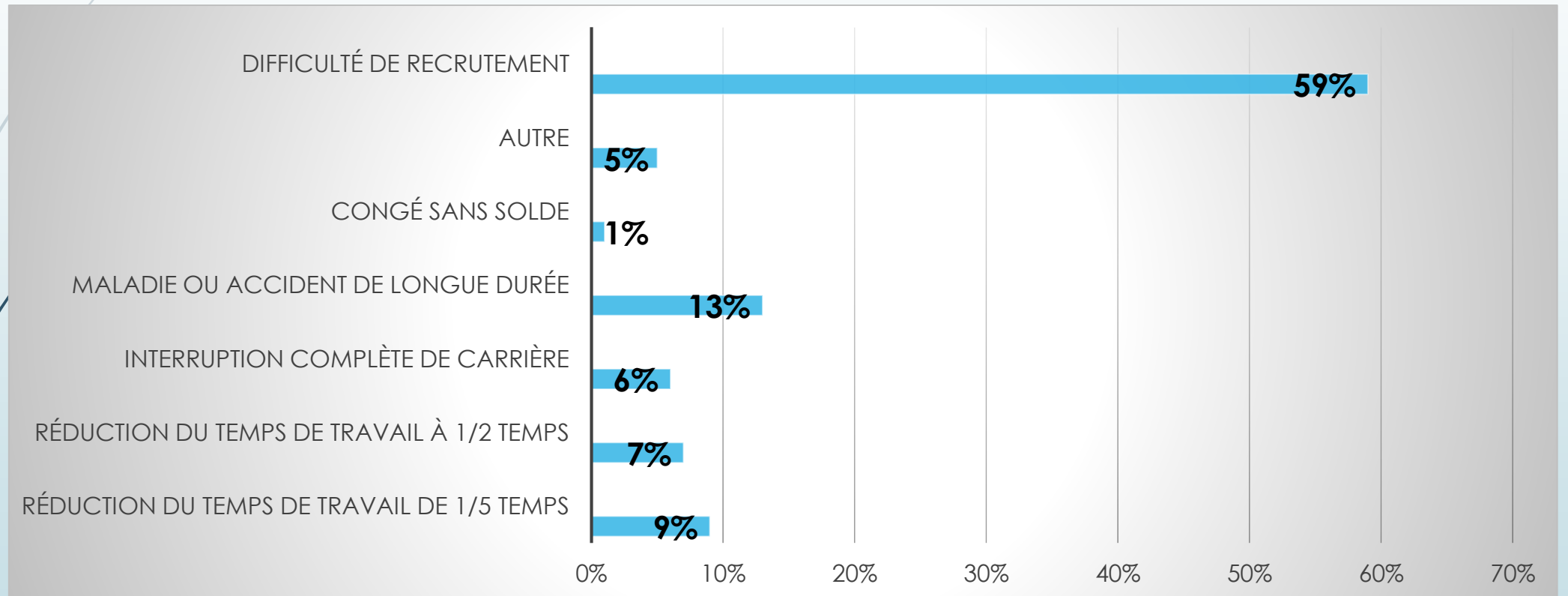
Fin du délai de prolongation  
pour octroyer le poste ACS


# Volonté de conserver la possibilité de bénéficier d'un délai de prolongation permettant d'octroyer l'ACS



# Dans quelles situations cette dérogation de prolongation du délai d'octroi a-t-elle été utile?

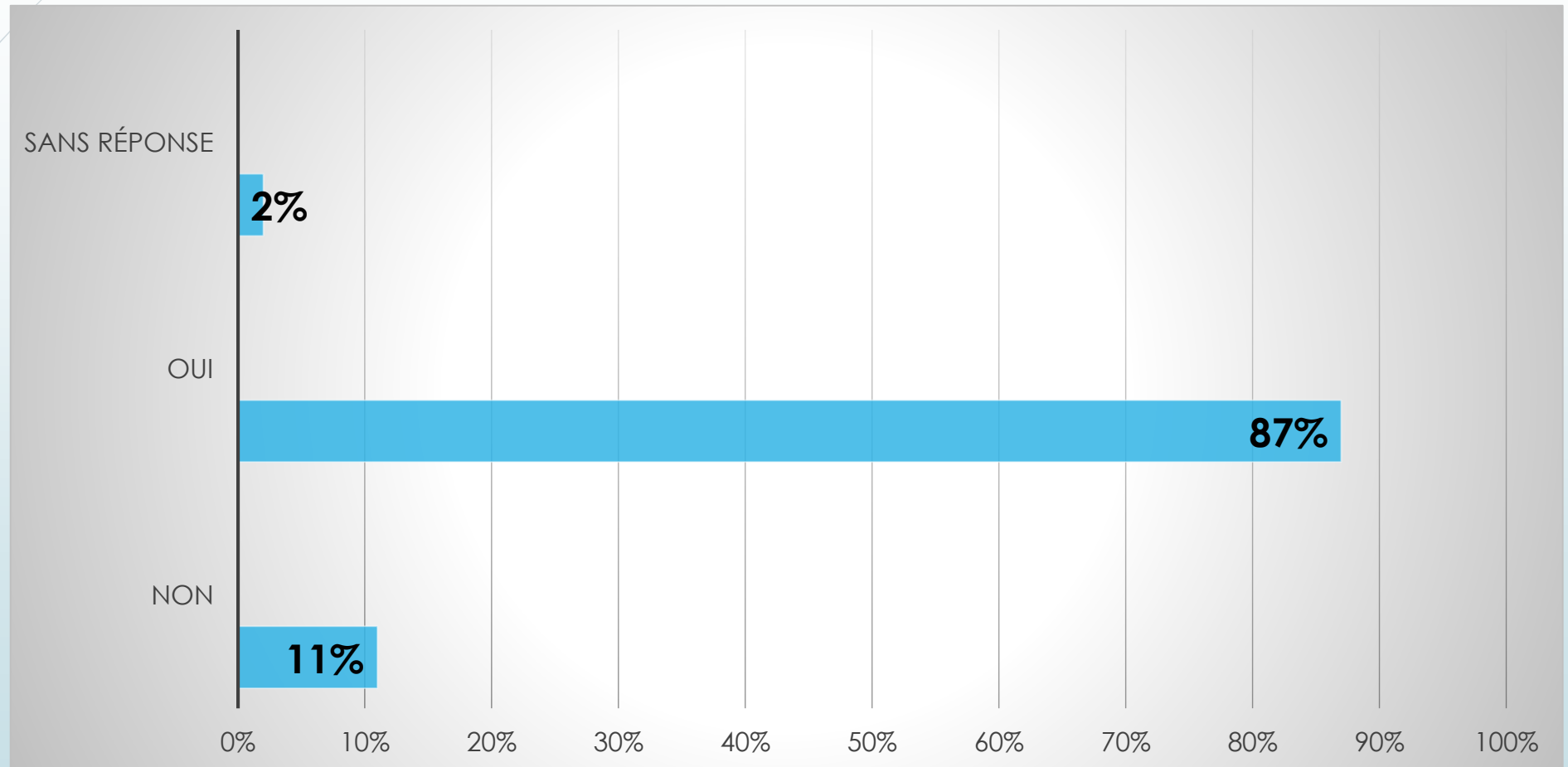
Plusieurs réponses possibles



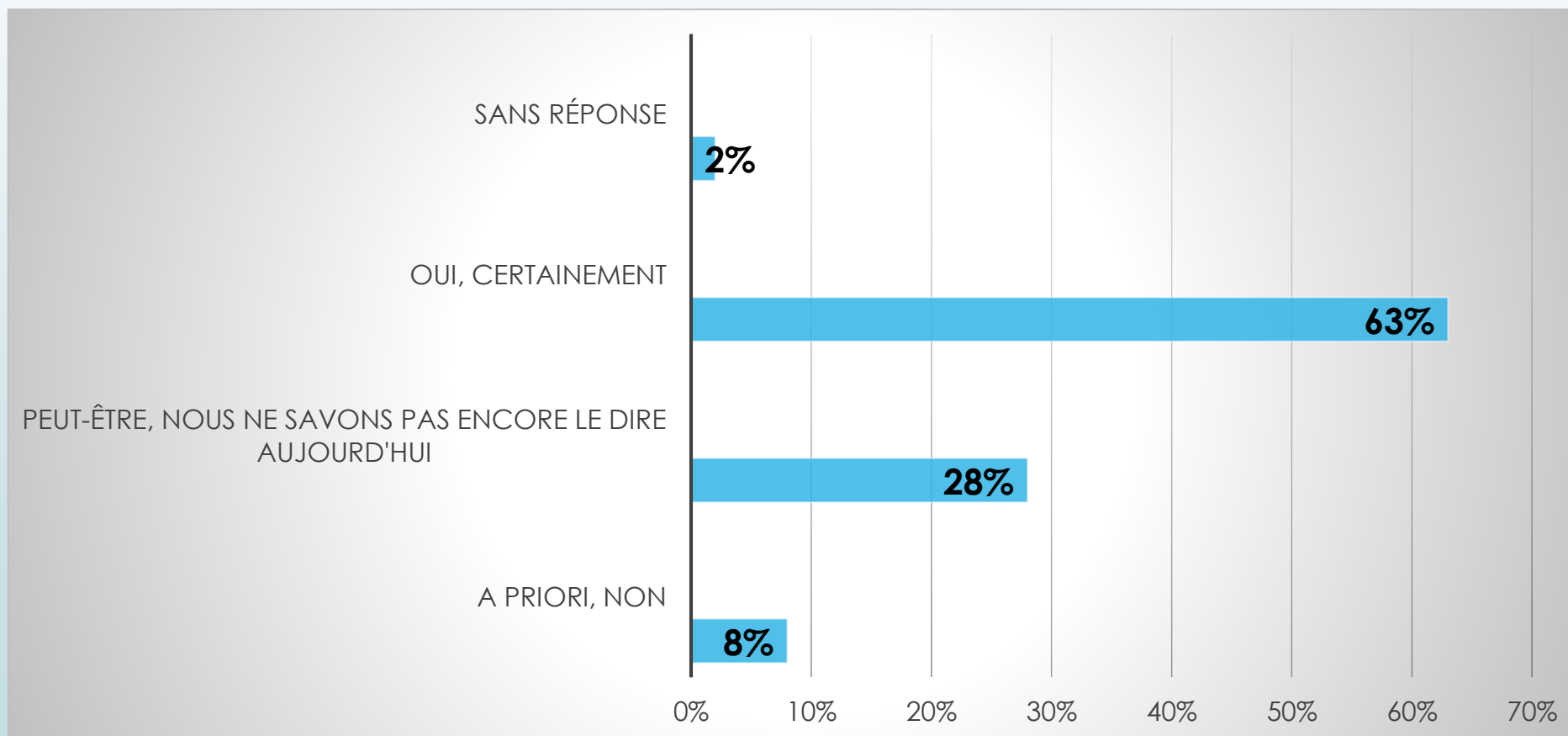


Des postes ACS à durée  
déterminée : une politique  
centrée sur l'insertion

# Ce passage vers des contrats temporaires pourrait-il avoir des impacts sur les missions générales et les activités quotidiennes l'association?

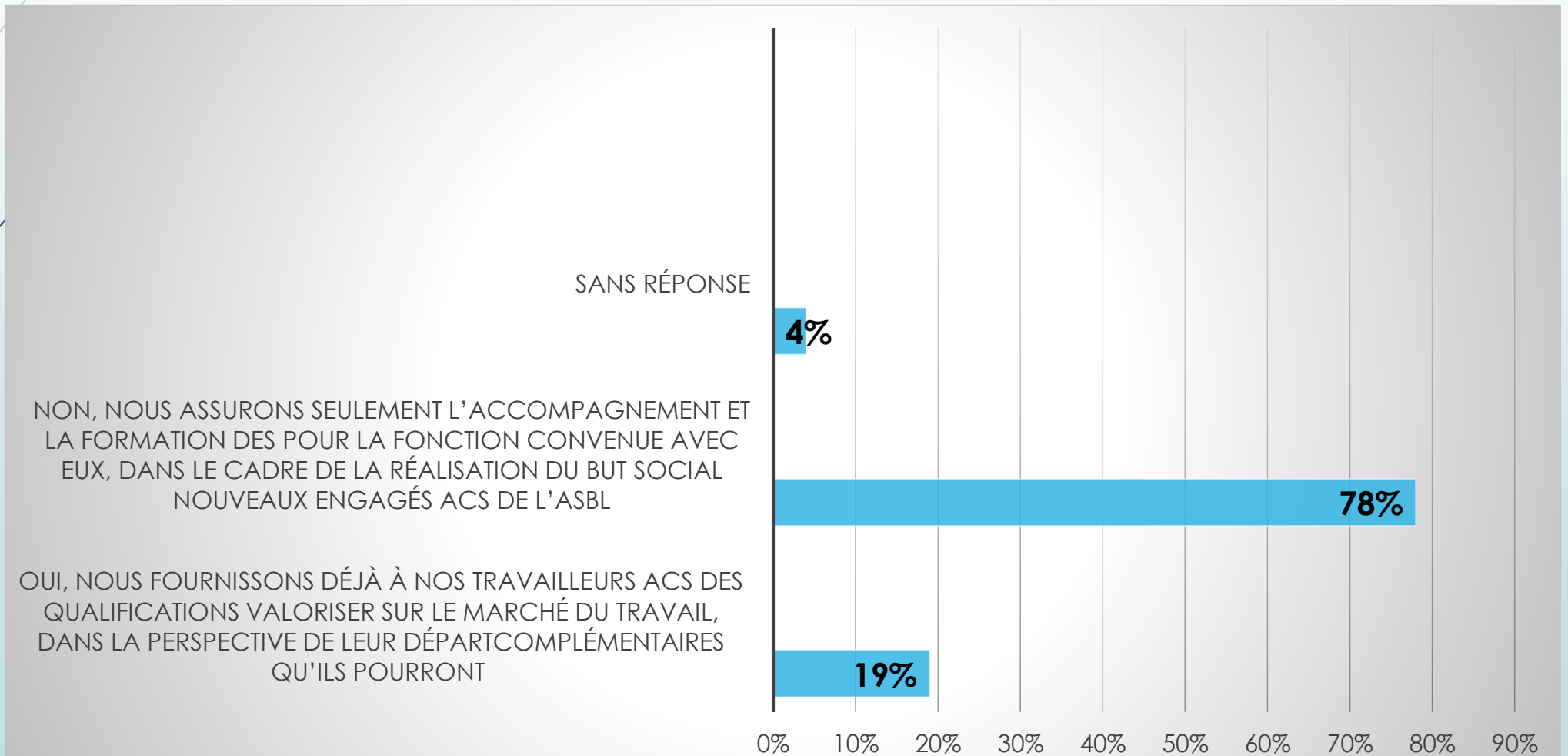


# Cette circonstance aurait-elle un impact sur les conditions de travail de l'ensemble du personnel si passage vers contrats temporaires ?

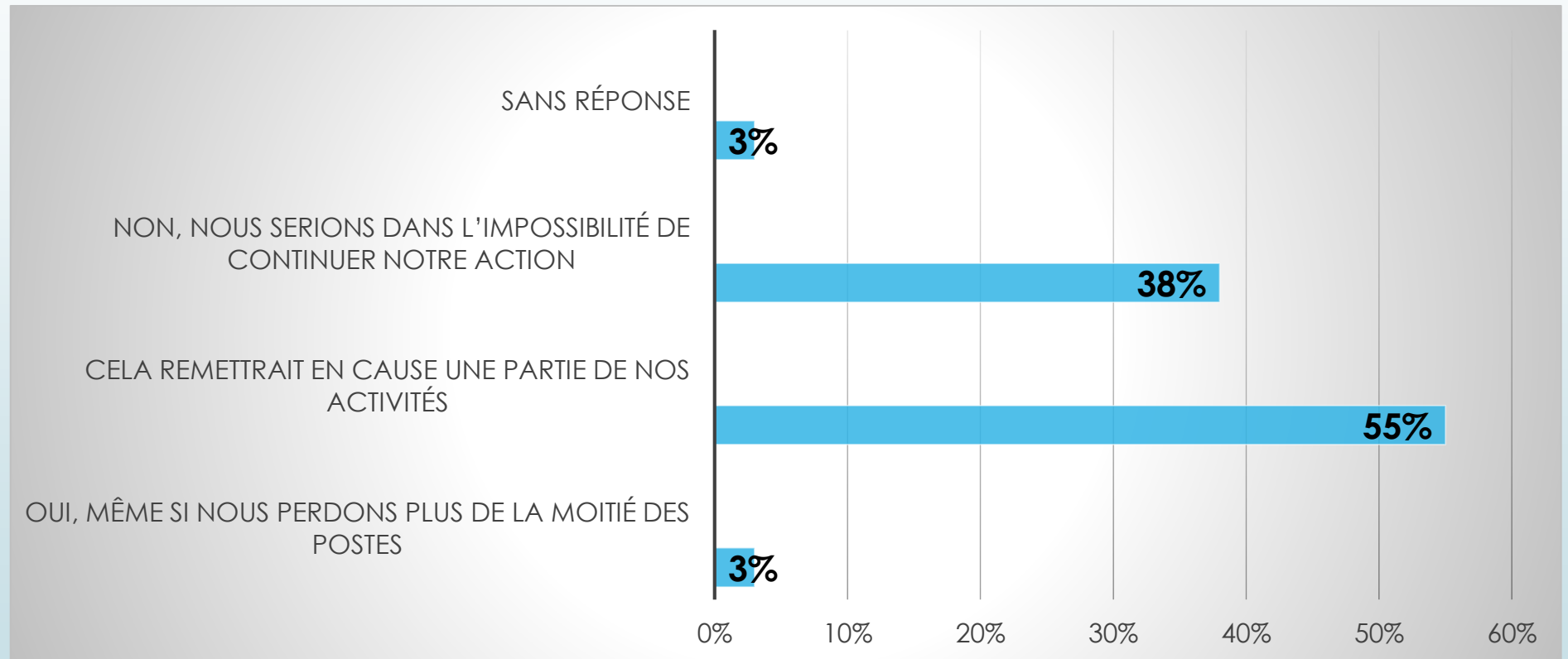




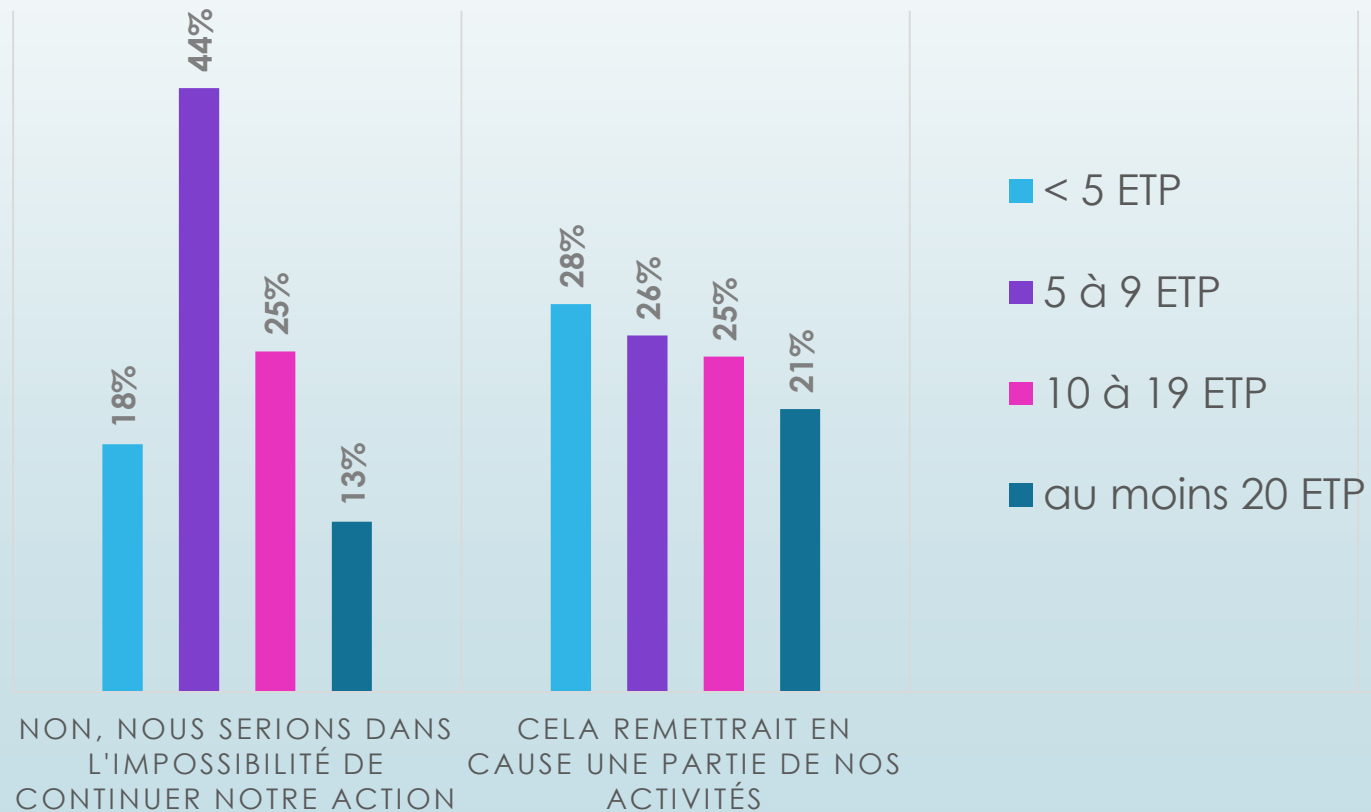
# Possibilités de remplir les missions d'insertion ?



# Dans l'hypothèse où votre asbl perdrait un ou plusieurs poste(s) ACS, serait-elle en mesure de poursuivre ses activités ?



# Quelles associations seront les plus concernées par l'impact sur leur activité?





# 4 types de conséquences par degré d'importance selon les commentaires

- ▶ 1) La gestion du personnel :
  - ▶ Perte de compétences et d'expérience alors qu'elles s'acquièrent sur le LT
  - ▶ Impact sur la dynamique de l'équipe
  - ▶ Diminution de la motivation
  - ▶ Temps à consacrer à la formation
  - ▶ Division du travail
    - ▶ ACS : projets ponctuels
    - ▶ Autres travailleurs : missions structurelles
  - ▶ Inégalités entre les travailleurs stables et temporaires
- ▶ 2) Les relations avec le public
  - ▶ Besoin d'une stabilité pour établir une relation de confiance (// besoins du public)
  - ▶ Perte de suivi dans la prise en charge



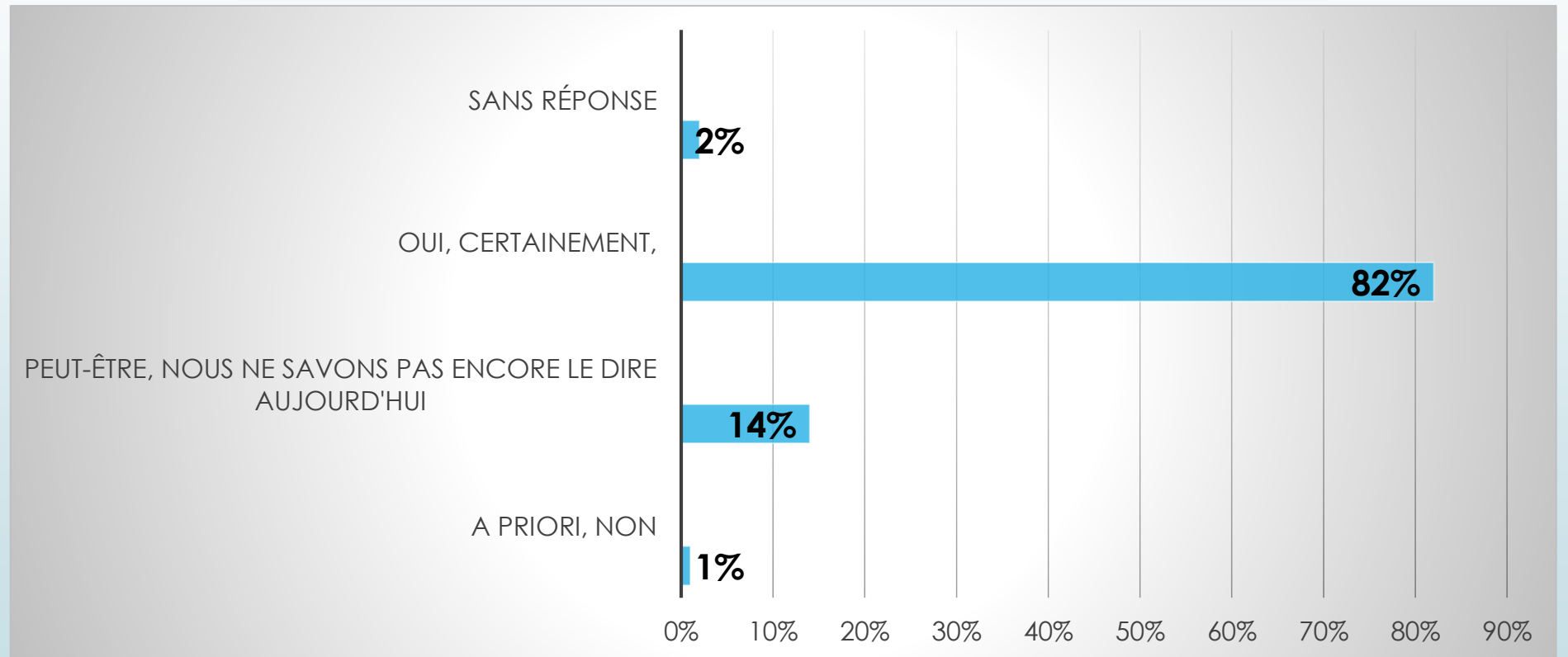
# 4 types de conséquences par degré d'importance selon les commentaires

- ▶ 3) Les projets et activités
  - ▶ Perte de continuité et de la cohérence
  - ▶ Difficultés à envisager des projets sur le LT
  - ▶ Affaiblissement des missions (accompagnement > activités/projets)
- ▶ 4) Aspects organisationnels
  - ▶ Augmentation du travail administratif
  - ▶ Alourdissement de la procédure de recrutement
  - ▶ Difficulté à recruter (statut d'emploi plus précaire)
  - ▶ Charge d'encadrement plus importante

→ Impacts sur la qualité du travail

→ Insécurité d'emploi et précarisation des travailleurs

# Existerait-il un impact sur les conditions de travail du personnel restant si l'association devait perdre des ACS ?





# Quels sont ces impacts sur le personnel restant?

- Surcharge de travail
- Diminution des services offerts voire cessation de l'activité
- Insécurité d'emploi pas que pour les travailleurs sous statut ACS
- Difficultés à rencontrer les objectifs de l'association
- Aspect commercial > dimension sociale
- Recours exacerbé au bénévolat
- Réorganisation du travail



Conclusion





# Retour sur les commentaires libres

- ▶ 65% des répondants n'ont pas rédigé un commentaire libre
- ▶ La majorité des commentaires = remerciement => est un indicateur de l'importance de l'initiative et de la réflexion à mener
- ▶ Autres commentaires concernent majoritairement des constats et des inquiétudes sur :
  - ▶ la marchandisation du social : argent > social
  - ▶ le manque de valorisation du secteur social au niveau politique
  - ▶ l'avenir du secteur associatif (moyens insuffisants, difficultés de prise en charge)
- ▶ Une minorité de commentaires concernent :
  - ▶ L'incohérence du nouveau système ACS proposé (vise exclusivement un public bruxellois, effets sur le chômage)
  - ▶ L'augmentation de la charge administrative éloignant notamment les coordinateurs et directeurs du terrain
  - ▶ Importance de concevoir l'efficacité du social sur base de critères qualitatifs et non quantitatifs
  - ▶ Nécessité d'avoir des informations claires permettant d'anticiper la mise en place des nouvelles mesures

# Pistes d'amélioration sur base des commentaires

- Majoritairement :
  - Revaloriser le secteur au niveau financier : augmenter les subventions structurelles
  - Distinguer les politiques d'insertion des demandeurs d'emploi et les politiques d'emploi au sein du secteur social
  - Revoir le statut ACS comme un statut d'emploi à part entière
  - Combler la perte financière de cette réforme par d'autres sources de financement ou par une déduction fiscale
- Quelques propositions particulières :
  - Uniformiser les statuts et aides à l'emploi et revoir les conditions
  - Conserver le statut ACS actuel avec une évaluation plus fréquente
  - Meilleure redistribution des postes ACS (petites/grandes structures)
  - Améliorer l'accompagnement des associations notamment pour la recherche de subsides et pour répondre aux appels à projets
  - Financer des formations :
    - Tutorat
    - Management